



Travail : Définissons dès aujourd'hui les attentes de demain



Semaine des métiers du tourisme : Mayotte mise sur les expériences immersives

# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2626 - Édition du 7 Avril 2023



La route de contournement de Mamoudzou a-t-elle fait BUM ce mercredi ?

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE OU



RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

**-20%**



**MAYCENTRALE.COM**

Votre nouveau site internet de pièces détachées

**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**

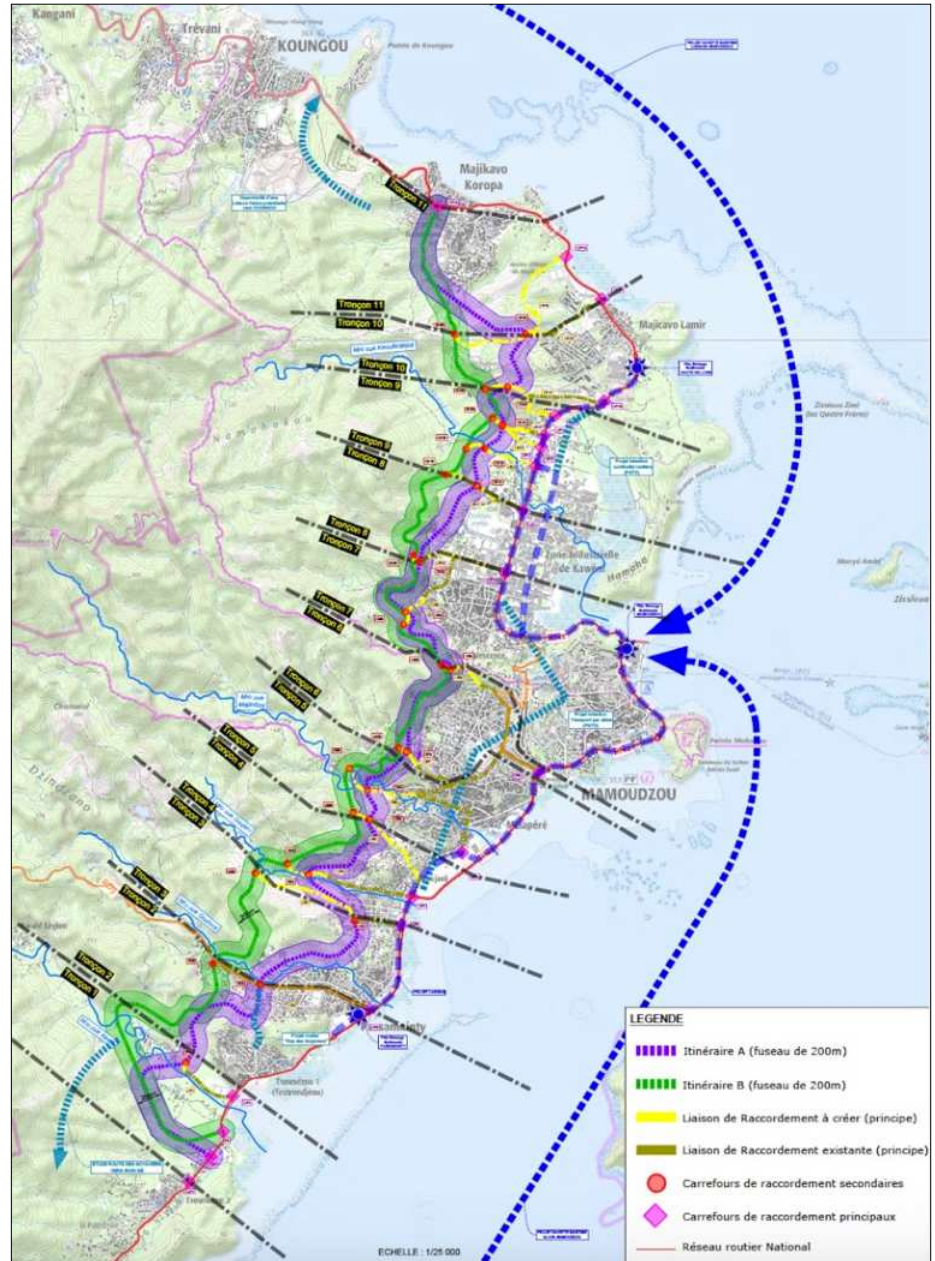
# ÉCONOMIE : Le Boulevard Urbain de Mamoudzou validé par la Commission de Débat public !

Une étape supplémentaire vient d'être franchie pour le projet de contournement de Mamoudzou rebaptisé BUM, pour Boulevard Urbain de Mamoudzou. L'élu en charge du dossier, Salime Mdere ainsi que le chargé de mission Jean-Michel Lehay, ont subi avec succès un examen de passage devant la Commission Nationale de Débat Public en visioconférence ce mercredi 5 avril.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le droit de toute personne vivant en France à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement.

Lors de la saisine par cette Commission l'année dernière, le dossier avait été présenté, et deux possibilités s'offraient au conseil départemental : soit organiser un débat public, comme ce fut le cas par le passé pour l'allongement de la piste d'aéroport, procédure qui s'étale sur un an de débats, soit une concertation publique, « nous avons choisi cette option, plus rapide », nous rapporte Jean-Michel Lehay, le chargé de mission que les élus ont débauché de la DEAL. Ils sont accompagnés par une personne déléguée par la CNDP, une « garante », Renée Aupetit, « qui a fait un bon rapport sur notre mode de fonctionnement sur le montage du projet ».

Car, comme l'explique le vice-président du Département chargé des Infrastructures, Salime Mdéré que nous avons sollicité, le temps est compté : « Nous devons démarrer les travaux avant décembre 2025 pour obtenir les fonds européens ». En effet, sur l'enveloppe suivante, le Feder ne permettra plus de financer ce type de projets. Or le budget est conséquent, « 900 millions d'euros qui avec les aléas, pourraient atteindre un petit



*Les fuseaux A et B se coupent à plusieurs endroits ce qui permettra de passer de l'un à l'autre en cas de besoin*

milliard. La moitié est attribué à la construction d'ouvrages d'art, pont, etc., et l'autre à la construction de la route proprement dite ».

On a un ordre d'idée de la répartition du financement, explique-t-il : « L'Europe, et nous nous sommes rendus à Bruxelles pour cela, peut aller jusqu'à 65%, le reste sera pris en

charge à hauteur de 16% par l'Etat, 20% par le Fonds de récupération de la TVA, et 10% par le Département. Même avec nos finances contraintes actuellement, c'est faisable. »

## Ne pas se tromper de fuseaux

Le tracé de 11,5Km relie Tsoundzou à Majikavo Koropa en passant par les

hauteurs. Deux possibilités s'offre aux porteurs du projet, que Jean-Michel Leahy nomme « fuseaux » : « Il y a deux fuseaux de travail possible. L'un qui passe plutôt en zone urbaine, à proximité des villages, l'autre en zone rurale. L'objectif de la concertation publique va être de proposer les deux possibilités aux mahoraises et aux mahorais afin de définir ensemble où il est le plus judicieux de passer. » Nous avons évoqué ce sujet avec Mohamed Hamissi, expert en mobilité, qui avait en effet [émis des réserves](#), notamment sur le passage en zones urbaines, ainsi que sur la sécurisation du foncier.

Les fuseaux ont une largeur de 200 m et permettront de positionner le BUM de 28 m de largeur à l'intérieur. L'itinéraire comportera en effet 4 voies, deux dédiées aux voitures, et deux aux bus, ainsi qu'aux camions en dessous d'un certain tonnage. Une voie piétonne et une cyclable sont prévues.



*Examen de passage ce mercredi pour Salime Mdere et Jean-Michel Leahy*

Des routes de connexion sont prévues, pour relier chaque village, Majikavo Dubaï, Kawéni, etc. jusqu'à Tsoundzou. « Ça va permettre aux

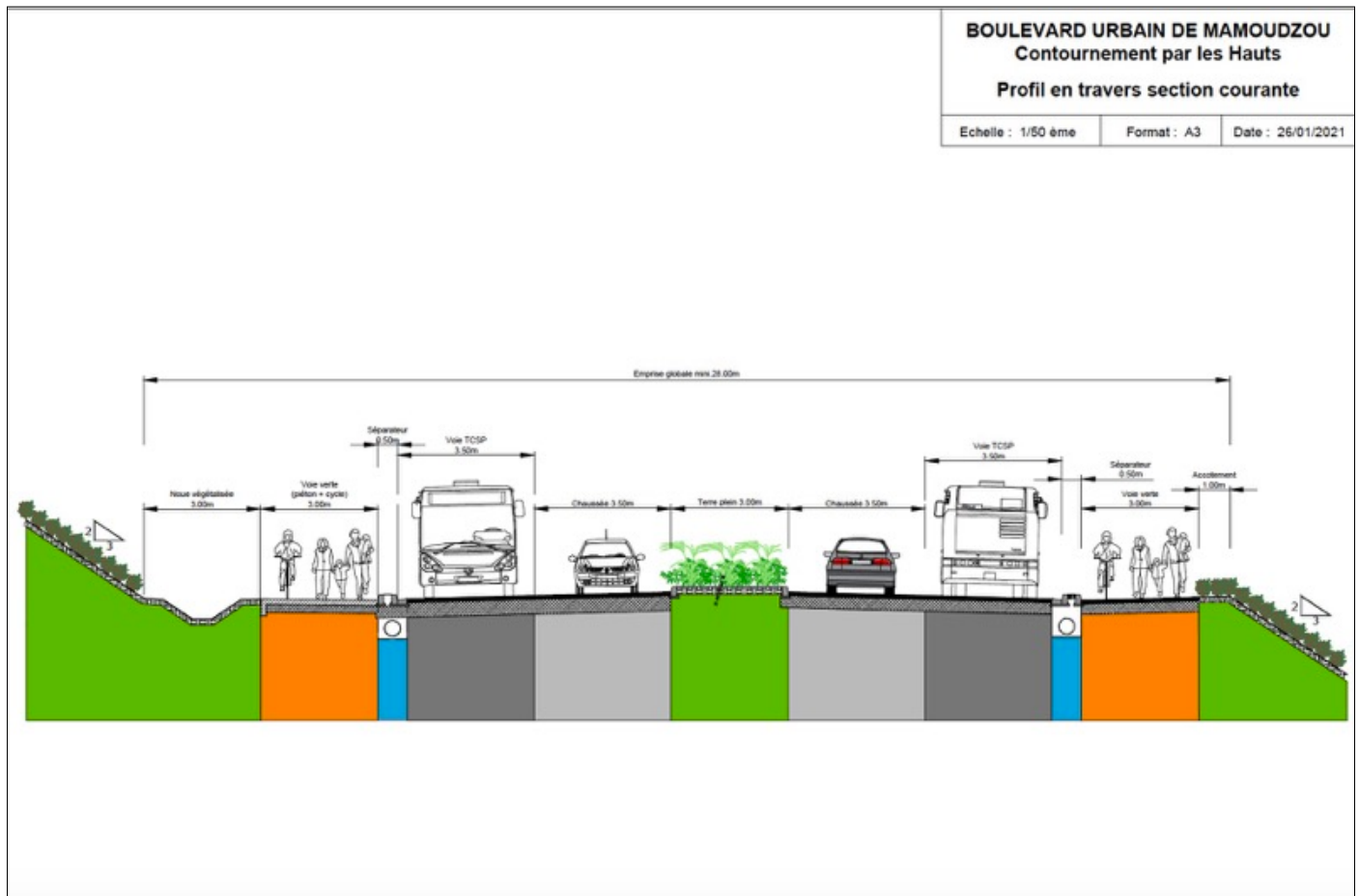
bus scolaires qui vont par exemple de Passamainty à Majikavo, d'aller beaucoup plus vite, et aux élèves de se lever moins tôt », complète Salime Mdéré, très enthousiaste sur ce projet.

Surtout que lui comme Jean-Michel Leahy ont raison d'avoir une impression positive de la prestation de la veille. La réponse est tombée ce jeudi soir : « Ils ont validé le dossier, nous pouvons donc passer à l'étape suivante, la concertation avec les mahoraises et mahorais pourra commencer dès le début du mois de mai ! », se réjouissent-ils.

Anne Perzo-Lafond



Suivez le JDM sur internet



*Le profil en travers qui permet d'avoir une idée des mobilités prévues dans le projet*

# ÉDUCATION : Travail : Définissons dès aujourd'hui les attentes de demain



*H. Ben Ali (à g.), F. Yahaya Bacar, Responsable RH Sodifram, venue présenter 3 cas de salariés présentant un handicap, ayant été accompagnés et soutenus dans le cadre de leurs contraintes et besoins au sein du groupe, dont M. Gaillard (à d.), travailleur handicapé et directeur adjoint du magasin des Hauts-Vallons.*

Seconde et consécutive matinée, à l'initiative de la Deets, dans ces logique et aspiration de déploiement de convergence

sociale et Droit conventionnel à Mayotte, s'appuyant, ce jeudi, sur un événement national intitulé les Assises du Travail\*.

Des spécificités inscrivant le secteur public comme boost majoritaire de l'accroissement économique départemental, dans un contexte même où les évolutions du monde du travail sont d'ores et déjà enclenchées et pour lesquelles il est indispensable d'amorcer constructives réflexions d'anticipation. « Comme l'a formulé le ministre délégué des Outre-mer, Jean-Francois Caraco, il est faut placer la création de valeur ajoutée (ndlr : du secteur économique privé) au coeur des actions de l'État » comme l'appuie **Thierry Suquet, préfet de Mayotte.**



*N'ayant pu être physiquement présent, Pierre Romain, directeur général du Travail, a enregistré une vidéo de présentation pour l'amorce de ces Assises*

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas, excepté pour la [dynamique implication terrain des équipes de la Deets](#) et des partenaires sociaux du territoire ayant répondu présents à cet événement — qui s'inscrit dans le cadre du Conseil national de refondation — saupoudré de constructifs débats collectifs et de dialogue social. Dans le viseur mahorais, ce plein alignement national juridico-pécuniaire bien-sûr mais aussi cette indispensable vision nourrie de spécificités plus locales, propres à l'attractivité même de notre île, à son PIB le plus bas de France et à son têt de chômage le plus élevé.

**Les axes de discussions choisis par la Deets Mayotte**

À échelle nationale, ces Assises représentent 15 événements — Mayotte inclus — ouvrant thèmes

structurants à 12 axes de propositions en corrélation directe avec l'avenir et le rapport au Travail, la quête actuelle de sens qu'il suscite, la démocratie qui s'y greffe et les qualité de vie et Santé.

« En mai 2022, un actif sur cinq s'interroge plus qu'avant la crise sanitaire sur le sens de son travail et un peu plus d'un actif sur quatre a déjà quitté un travail parce qu'il n'était pas assez utile ou n'avait pas assez de sens pour lui... » précise par vidéo introductive enregistrée, **Pierre Romain**, directeur général du travail. Pour notre territoire, il a été décidé de traiter 3 thématiques prioritaires répondant à des besoins locaux sous un format de successives tables rondes interactives « par les témoignages d'entreprises et acteurs locaux mais également les institutionnels et des salariés » indique **Lise Rueflin**, directrice adjointe Deets.

### L'insertion par le Travail

L'approche inclusive du travail au



*Chantal Ballager encourage les personnes à ne pas avoir peur de faire reconnaître leur handicap car le système leur offre aussi des garanties sécuritaires et avantages. À sa gauche, Dr. Foltzer, médecin du travail / Medetram*

regard des personnes en situation de handicap. Handicap: un mot considéré presque comme une insulte pour la personne concernée aux

témoignages et confidences **d'Hayeti Ben Ali**, licenciée de son ancienne entreprise, selon ses dires, pour motif unique de cet implicite situation de naissance. Une situation encore tabou dans notre société française et d'autant plus mahoraise où l'on tend à cacher les choses, parfois même ses propres douleurs et souffrances quotidiennes, par peur d'être licencié justement, au lieu de prétendre aux accompagnement et ouverture de ses droits.

Bien que les démarches administratives se veulent désormais simplifiées et le délai de traitement de dossier des bénéficiaires de la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (Rqth) plus rapide (2 mois), il n'en demeure pas moins que les manques de sensibilisation, communication et déculpabilisation sont notoires, comme le rappelle **Chantal Ballager**, directrice de la Maison départementale des personnes handicapées de Mayotte (Mdph). Du côté du patronat, le handicap peut aussi être perçu comme contraignant car cela engendre forcément un aménagement logistique et/ou horaire; chose qui n'est pas non plus le cas. Il est bon de rappeler dans les faits l'obligation d'embauche de tout employeur de 20 salariés des personnes en



*(de g. à d.) Mme Cisse de l'association Oudjama à l'origine de la prévention des risques au sein de la structure et R. Madjioni de l'Aract*

situation de handicap dans une proportion de 6 % de l'effectif total ( 5 % à Mayotte). Cette table ronde fut l'occasion de redéfinir les process et étapes d'accompagnement aussi de la Médecine du travail (Medetram) qui se veut acteur préventif avant tout pour la santé des potentiels protagonistes concernés.

### Santé et sécurité au travail

Introduction des attributions générales du Comité social et économique (CSE) et de ses notions sécuritaires dans les sociétés de plus de 50 ou moins de 50 salariés. Les Santé et Sécurité au travail furent introduites par les témoignes d'acteurs évoluant dans le cadre d'accompagnement de services à domicile. Un secteur porteur en un tissu sociétal vieillissant. Des auxiliaires de vie qui rencontrent des conditions de travail contraignantes,

notamment du point de vu physique, en des lieux de vie pas toujours appropriés en termes de configuration et accessibilité. Comment se mouvoir correctement et/ou adopter les postures sécuritaires les plus adéquates lorsque le lit d'une personne âgée, totalement amoindrie physiquement, se veut non médicalisé ou dans une pièce exigüe, collé à un mur? Autant de facteurs complexes pour le 152 salariés de l'association **Oudjama** qui ont établi, en interne, un document unique d'évaluation des risques avec la participation rédactionnelle de ses professionnelles justement.

Des professionnels confrontés aussi à la lourde misère sociale, à l'amalgame de leurs fonctions premières et aux problèmes d'insécurité sachant que ce corps de métier appelle à la solitude sur le terrain. Une notion de santé et bien-être encore floue



*J.F. Pennel, Inspection du travail  
Deets Mayotte*



*Selon Carla Baltus, il faut des actions préventives et sécuritaires fortes, notamment de cellules psychologiques, au regard de ce que représente la dangerosité des trajets professionnels et les potentiels traumatismes subis pour les salariés.*

ou peu abordée/exploitée dans les différentes sociétés, notamment les PME, dans l'anticipation de pénibilité, malgré la mise en place de structures d'accompagnement et d'outils nationaux tels que l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (**Aract**), créée depuis 2020 à Mayotte, pouvant être aussi vecteur de soutien financier dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail. À cette notion purement physique, s'est aussi jointe dans les débats et échanges d'idées, celle de l'accompagnement psychologique au regard des risques psycho-sociaux en lien notamment avec les courantes agressions et violences de notre territoire, rencontrées sur les trajets professionnels. Bien que dans les écrits, la santé des salariés dépende de l'employeur, comment pouvoir prévenir et agir dans ces cas de figure ô combien complexes, sous-jacents et particuliers qui relèvent « *d'un problème de Santé Publique* » comme le verbalise la patronne du **Medef**, **Carla Baltus**.

### Le partage de la valeur ajoutée et les accords d'intéressement

Pourquoi partager les richesses produites par l'entreprise ? Comment

mettre en place et bien définir les modalités de ce type d'engagement des sociétés envers leurs salariés, en notre territoire où le salaire moyen annuel n'excède pas les 12 000 euros (contre 28 000 euros en Métropole) ? Bien comprendre les nuances entre "intéressement" et "participation" qui dans tous les cas, est un investissement « gagnant-gagnant » selon l'analyse de **Joseph-Marie Ndzanah**, directeur délégué de la Deets.

Sur les 34 entreprises mahoraises ayant signé la charte de leur engagement global, seule 1 a mis en place ce système de prime d'intéressement; **La laiterie de Mayotte** pour ne pas la citer. Et bien que cela engendre avant tout des dépenses pour la société concernée, comme le déclare avec transparence son directeur, cela est aussi une forme de prolifique investissement sur les actives participation et fidélisation des employés (au regard d'un turnover notoire en notre île), nourri d'un renforcement d'appartenance communautaire. « C'est notre entreprise ».



(de g. à d.) C. Maheke-Ngamaha / Deets, A. S. Dahalani / Cese et G. Jeu / Apprentis d'Auteuil

Une entreprise privée tout comme tout associative, tels les Apprentis d'Auteuil, de loi 1901 à but non lucratif, qui a justement fait le choix de compenser son positif excédant, en le versant sous forme

participative à ses collaborateurs. Des employés et/ou collaborateurs, selon divers témoignages de la salle, peu coutumiers de la pratique de l'épargne à Mayotte, préférant donc le privilège immédiat participatif de la prime, au regard aussi d'un coût de la prime, de plus en plus cher et certainement d'un manque de sensibilisation à cette pratique bancaire sécuritaire pouvant être une des solutions pérennes en lien avec les actuels questionnements des retraites.

Seulement 3 thèmes abordées, certes, et pourtant une densité d'informations et de questionnements soulevés indiquant l'importance de ces sujets et le parcours déjà entrepris et restant à faire au regard de cet alignement national mais aussi l'importance de l'engagement de tous. Le directeur de la Deets, **Michel-Henri Mattera**, a rappelé à l'assemblée présente que le système juridico-économique français, tel que nous le connaissons, ne s'est justement pas fait en quelques années mais remonte à l'après Révolution vers 1790. Il en a été de même avec les territoires ultramarins, après le second conflit mondial et « les 30 glorieuses » qu'on lui connaît, comme ainsi dénommé par l'économiste Jean Fourastié. Mayotte est donc légitimement impatiente mais doit



Selon M.H. Mattera, « Pour gagner cette belle place au soleil à laquelle nous aspirons tous à Mayotte, il va falloir que nous la gagnons ensemble... »



(de g. à d.) Djoumoy Djoumoi, secrétaire Aract et le directeur de la laiterie de Mayotte

aussi être partie prenante, innovante et ambitieuse pour produire cette fameuse et propre valeur ajoutée en une zone géographique du Monde où le PIB est aussi très bas. Elle ne peut éternellement surfer sur la vague du «département le plus pauvre de France ». « D'ici peu, tous ces jeunes de notre département vont être sur le marché de l'emploi, vont demander de l'emploi et il faut que le privé puisse être en mesure de répondre à ce challenge. Le but d'une entreprise c'est de créer de la richesse et de cette richesse né la création d'emploi. Il est important que les cadres formés par le privé, ne s'en aille pas ailleurs, à la concurrence ou dans le Public. Il faut faire en sorte que ces cadres puissent avoir matière à rester sur le territoire et cette notion de partage est une des solutions pour palier dans l'immédiat à cet écart de salaire avec les autres territoires. L'intéressement n'est pas la solution mais une des solutions ».

Cette constructive matinée au sein de la salle de cinéma de l'Alpajoe, quasi sans relâche, s'est achevée sur les

coups de 13 heures.

#### MLG

\* Lancées le 2 décembre 2022 par Olivier Dussopt, ministre du Travail, du plein emploi et de l'insertion dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR), les Assises du Travail ont découlé d'une récente réflexion post crise sociale ET sanitaire ayant grandement contribué à une sorte de révolution propre à l'organisation même du travail. Replacer le Travail « au coeur du début public » est une volonté gouvernementale appuyant les axes de discussions déjà entrepris sur la place du numérique, la transition écologique ainsi que l'emploi.

\*\* La prime de participation est un complément de rémunération, sous forme de prime, versée aux salariés par l'entreprise. Ce dispositif d'épargne salariale permet à l'entreprise de redistribuer aux salariés une partie du résultat comptable ou fiscal.

**Le Journal de Mayotte**  
<https://lejournaldemayotte.yt>

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0126 Y 92314  
 I.S.S.N. : 2416-9714

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
 Directeur de publication: Bruno Mattéi

Contact commercial :  
 06.61.51.73.38.  
[pub@lejournaldemayotte.com](mailto:pub@lejournaldemayotte.com)



# CULTURE : Semaine des métiers du tourisme : Mayotte mise sur les expériences immersives

A l'occasion de la Semaine des métiers du tourisme, l'Office de Tourisme du Centre-Ouest de l'île organisait une journée portes ouvertes au Pôle d'excellence rurale (PER) de Coconi. Pas moins d'une quinzaine de professionnels du secteur étaient présents pour présenter leurs activités aussi bien dans l'hébergement, la restauration ou encore les loisirs.

Le tourisme a le vent en poupe depuis quelque temps à Mayotte. De nombreux professionnels proposent différentes activités à la fois pour les personnes venant en vacances mais aussi pour la population mahoraise. C'est le cas de Koko Expériences créé il y a environ un an et qui propose de faire découvrir Mayotte de manière authentique et durable. « Notre objectif est de participer, de valoriser, de transmettre et de sauvegarder le patrimoine immatériel de l'île, explique Hassanati Anli, une des deux cofondatrices. Nous vendons des expériences, des excursions pour découvrir le patrimoine ».

Plusieurs activités sont ainsi proposées parmi lesquelles des randonnées kayak ou ethno botaniques; des cours de cuisine traditionnelle; des ateliers de cosmétiques et de poteries, de danses et de musiques traditionnelles; des massages ou encore la construction d'un banga en terre... Bref tout ce qui fait la richesse du patrimoine mahorais. Koko Expériences collabore avec plusieurs prestataires habitant l'île car « Il est pour nous essentiel de travailler avec des personnes ayant un savoir-faire mais aussi un savoir-être », insiste Hassanati. Les excursions et activités proposées durent entre 1h et 3h et coûtent de 45 à 50€ en moyenne par personne.

Forte de nombreux prix remportés ces derniers mois, Koko Expériences devrait proposer encore plus d'activités car « Notre but est de diversifier et de



*Hassanati Anli est l'une des cofondatrices de Koko Expériences*

créer toujours plus », complète la jeune femme.

## Accueillir les gens dans un milieu naturel et authentique

C'est ce que va proposer prochainement « Happy divers » avec la construction du gîte de Mliha. « Nous espérons pouvoir ouvrir d'ici le mois de septembre », indique Lucie, une des responsables du site. Une quinzaine

de couchages seront proposés avec un dortoir et des chambres individuelles. Le plus de cet endroit résidera dans le développement d'un jardin mahorais authentique. « Nous allons planter plusieurs espèces de plantes endémiques et proposer aussi un jardin aquaponique. Par ailleurs nous avons en projet également de faire de cet endroit un gîte à oiseaux. A terme un pôle restauration devrait voir le jour par la suite. Pour l'instant nous

nous concentrons sur le gîte ainsi que sur l'activité de plongée que nous proposons déjà depuis quelques temps ainsi que la location de kayaks et de paddles », poursuit Lucie.

Autre expérience immersive, l'agritourisme avec la visite d'une plantation de vanille du côté de Tsingoni. Pour rappel, trois producteurs faisant partie de l'association Saveurs et Senteurs de Mayotte ont décroché la médaille d'argent au prestigieux concours agricole du Salon international de l'agriculture à Paris en février dernier. « Il est important de faire découvrir ce que nous mangeons, explique le producteur. Il faut valoriser notre patrimoine ». Différents ateliers sont ainsi proposés montrant les différentes étapes de production de la vanille, de sa plantation jusqu'à sa commercialisation.

Les projets liés au tourisme ne manquent pas sur notre territoire. Entrepreneurs, prestataires,



*Trois producteurs de Mayotte ont décroché la médaille d'argent au Salon international de l'agriculture*

producteurs, artisans fourmillent d'idées et de concepts afin de proposer aux touristes de passage mais aussi aux Mahorais une expérience enrichissante

tout en valorisant le patrimoine de l'île au lagon.

B.J.

## **POLITIQUE** : Département : Zamimou Ahamadi prend les finances et les affaires européennes

Pas de grosse surprise lors de la plénière du conseil départemental ce jeudi 6 avril. Si ce n'est que l'opposition tentait de profiter du remaniement du bureau induit par l'arrivée du nouveau binôme Sadois, pour se tailler une meilleure place dans l'assemblée. Sans succès.

Il fallait trouver des compétences pour succéder à Tahamida Ibrahim, conseillère départementale chargée des Finances et des affaires européennes, battue lors des départementales partielles à Sada-Chiconi avec son binôme Mansour Kamardine. C'est Zamimou Ahamadi qui prend le relais, elle faisait déjà partie de cette commission.

Sa désignation ne faisait pas grand



*Zamimou Ahamadi devra présenter les délibérations budgétaire et financières du Département*

mystère, avec une opposition réduite à 8 conseillers, qui tentait une liste de vice-présidents et vice-présidentes non recevable car intégrant des élus déjà mentionnés sur la liste de la majorité, « tout panachage est interdit », faisait observer le président Ben Issa Oussen. Le vote à bulletin secret pour la désignation de la présidente de la commission des finances, aura reflété les deux groupes, 18 pour la majorité, 8 pour l'opposition. Le bureau est donc recomposé\* sans grand changement, hormis celui de l'arrivée de la conseillère de Dembéné.

Les nouvelles responsabilités qui lui incombent ne sont pas vraiment une découverte pour Zamimou Ahamadi, mais sont d'envergure. Le retour à un budget départemental équilibré

pour commencer, afin d'éviter le plongeon et repartir sur un meilleur résultat que les 15 millions d'euros de la fin de l'exercice 2022, avec des coupes nécessaires, « il faut suivre les décisions du Débat d'orientation budgétaire et s'y tenir. Nous devons aussi obtenir des compensations de l'Etat lorsqu'elles font défaut. Surtout que nous sommes une collectivité qui exerce les compétences de Département et de Région sans toujours être compensé pour cela », nous expliquait-elle à l'issue.

### Le budget départemental et les fonds européens : deux gros morceaux

Les fonds européens ensuite, « je fais déjà partie du GIP Europe, donc je connais les lourds dossiers en cours », alors que, à l'issue de cette enveloppe, le conseil départemental doit reprendre la gestion de ces fonds. Un gros challenge. L'élue de Dembéni n'est pas une novice dans le domaine financier puisqu'elle a été directrice des Finances à la mairie de Kani Keli et est responsable de la gestion comptable et de la Commande publique à la mairie de Mamoudzou.

Sa commission des finances au Département est également composée de deux élus d'opposition, et la présidente du groupe d'opposition « le Choix des mahorais », Hélène Pollozec, souhaitait que ce soit le cas de toutes les commissions, « car certains des élus que nous avons proposés ont basculé dans la majorité ». Ce qui lui valait une raillerie du président Ousseni en réponse, « si à chaque fois que vos élus nous rejoignent on doit modifier, on ne va pas arrêter ! ».

Autre chamboulement, la participation de Zamimou Ahamadi aux organismes extérieurs s'en trouve modifiée, elle était donc remplacée au conseil de surveillance d'EDM et à la présidence de l'ADIM. Là encore, l'opposition formulait la demande d'y être mieux représenté, sans succès.



*Soula Saïd Souffou et Mariame Saïd Kalame intégraient la Commission permanente*

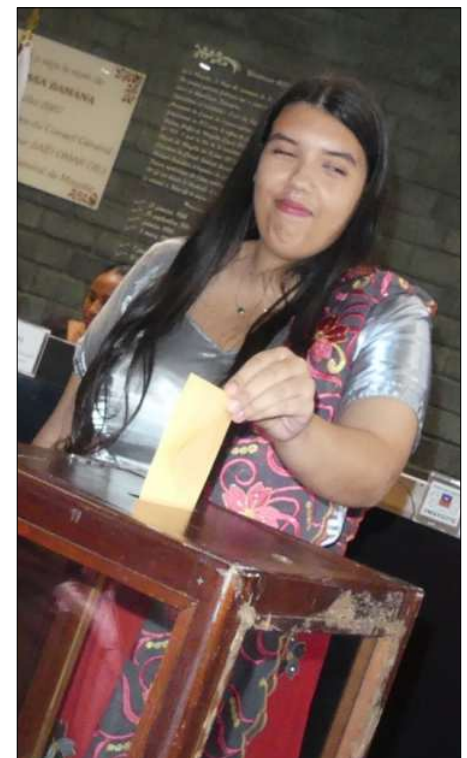
Sous l'impulsion de l'annulation des élections de Sada, il fallait aussi recomposer la commission permanente (non publique), qui met en application les décisions votées par l'Assemblée Départementale à l'occasion de ses séances plénières (publiques). Elle a été approuvée par tous à main levée, en intégrant le nouveau binôme de Sada-Chirongui issu des urnes d'octobre 2022, Soula Saïd Souffou et Mariame Saïd Kalame.

Deux motions demandées par l'opposition étaient inscrites à l'ordre du jour : une sur la reconstitution du conseil cadial, dont l'examen a été renvoyé à la prochaine assemblée, et le conseil départemental de prévention et de lutte contre la délinquance, auquel nous consacrons un plein sujet.

#### Anne Perzo-Lafond

- \* 1er Vice-président : Salime Mdere, Aménagement du territoire, Infrastructures et foncier
- 2ème VP : Bibi Chanfi, Développement économique et coopération décentralisée
- 3ème VP : Ali Omar, Administration générale, Transports et transition écologique
- 4ème VP : Zouhourya Mouayad Ben, Sports, Culture et jeunesse
- 5ème VP : Zamimou Ahamadi,

- Finances et Affaires européennes
- 6ème VP : Daoud Saindou Malide, Formation professionnelle, Education, Insertion
- 7ème VP : Madi Moussa Velou, Solidarité, Action sociale et Santé



*Hélène Pollozec tentait de négocier le renforcement de la présence d'élus d'opposition dans les commissions ou les organismes extérieurs*

# POLITIQUE : Une motion sur la délinquance s'invite à l'assemblée départementale

Les conseillers d'opposition par les voix de Soula Saïd Souffou et Elyassir Manroufou, pointaient l'inefficacité de la politique de lutte contre les violences entre jeunes. Se nourrissant des évènements de la Cité du Nord, la présentation des préconisations restait partielle et à enrichir.

C'est sur le ton solennel qu'on lui connaît que Soula Saïd-Souffou, conseiller départemental de Sada-Chirongui, lisait ce jeudi lors de l'assemblée plénière une motion sur la prise en compte de l'insécurité par le Département au sein d'un Comité départemental de prévention de la délinquance, mais qui visait essentiellement l'Etat.

Au nom du groupe d'opposition « Le choix des Mahorais », lui et Elyassir Manroufou (Mamoudzou 2) évoquaient les actes de violence qui faisaient écho aux [événement de la Cité du Nord](#), « nous avons entendu l'appel de détresse de notre collègue Zouhourya Mouayad Ben sur les violences commises au Nord », la conseillère départementale de Mtsamboro s'était rendu immédiatement sur place.

Pour l'élu de Mamoudzou 2, les actions de prévention de la délinquance ne sont pas assez visibles, « nous finançons des associations avec de l'ingénierie externe qui ont pris beaucoup de marges de manœuvre dont on peut critiquer l'action, comme Mlézi par exemple. On a du mal à identifier qui fait quoi ». Il demandait la mise en place d'un Schéma de prévention de la délinquance, et un travail sur « un bilan des politiques publiques ».

Se basant sur ces violences inédites dans un établissement scolaire, les conseillers d'opposition plantaient un décor digne d'une couverture

de Paris Match : « À Mayotte, l'école de la république est devenue une zone de guerre où des organisations terroristes agissent en bandes organisées pour semer la terreur à coups de machettes, de haches, de bidons d'essence, de jerricanes de pétrole lampant, de caillassages intempestifs sur les bus et d'incendies criminels à répétition sur les biens publics et privés. La situation est explosive, angoissante, insoutenable pour les élèves, les parents d'élèves, les enseignants et toute la communauté éducative. » Gendarmerie, police, Mayotte

», une « doctrine d'intervention des forces de l'ordre qui n'est plus adaptée à la réalité des violences avec armes ».

Un état de fait qui « nuit gravement à la continuité éducative, à la qualité des enseignements, à l'attractivité de notre académie et affecte, visiblement, l'égalité des chances et favorise, malheureusement, l'échec scolaire ».

En découlent plusieurs propositions classées en trois catégories : administratives, policières et pénales. Les premières évoquent



*Soula Saïd Souffou lors de la lecture de la motion déposée par l'opposition*

## Une cellule mixte Police-Gendarmerie

Parmi les multiples causes identifiées, la surpopulation scolaire, « Des lycées et collèges construits pour recevoir une moyenne de 600 à 800 élèves peuvent, aujourd'hui, accueillir plus de 2?000 élèves avec un taux d'encadrement souvent inférieur aux normes nationales

les travaux de sécurisation des établissements scolaires, l'alignement de l'encadrement scolaire sur les normes nationales, l'exclusion des élèves violents, la construction de centres éducatifs fermés, le renforcement du suivi psychologique pour les victimes et « un comité de suivi regroupant toutes les institutions intéressées par les questions liées à l'école, à la

prévention, à la justice et à l'ordre public ».

En ce qui concerne les forces de l'ordre, leur « doctrine d'intervention » de « mise à distance des manifestants et d'usage de la force qu'en cas d'absolue nécessité », est considérée comme pas adaptée, il est demandé notamment de « créer une cellule mixte Police-Gendarmerie dédiée à la maîtrise des bandes, manifestation structurées en sous-groupes dans plusieurs communes de l'île », de contrôler identités et armes par destination dans le périmètre des établissements scolaires, et d'instaurer une « coopération renforcée entre les chefs d'établissements scolaires et les services de police, brigades de gendarmerie et associer les polices municipales, le cas échéant, pour les interventions préventives et/ou répressives au sein de l'école. »

Au chapitre justice, d'augmenter le nombre de places de détention pour mineurs, construction de centres éducatifs fermés.

### Prise de conscience des élus

A l'issue de cette lecture, le président Ben Issa Ousseni se



*Zouhourya Mouayad Ben active sur la mise en place des solutions à la Cité du Nord*



*Elyassir Manroufou demandait une évaluation des politiques publiques de prévention*

disait en désaccord avec certains termes employés, « notamment avec plusieurs qualificatifs », mais proposait de le présenter à la prochaine plénière, « pour sortir un document de consensus sur ce sujet », et « après avoir associé les maires et les parlementaires ».

En effet, si ce document reprend les manquements de l'Etat, notamment sur la surpopulation scolaire, et donc l'immigration, ou une méthode sécuritaire aux résultats mitigés, il fait abstraction des ressorts sociaux à l'origine des violences, comme le déficit de parentalité avec des pères absents, ou les agressions intrafamiliales, etc. D'autre part, même si les établissements sont atteints de gigantisme, c'est rarement en leur sein que les violences se commettent, mais en périphérie.

Notons que plusieurs préconisations ont déjà obtenu des réponses, sur la sécurisation des établissements scolaires, les contrôles des sacs, ou la création d'organe de concertation

que sont les Conseils locaux de sécurité et prévention de la délinquance, mais ils sont sous-utilisés pour ces deux derniers.

On ne peut que se réjouir que le sujet s'invite au sein de l'assemblée du Département, et plus largement, souligner la prise de conscience des élus de leur rôle. C'est le maire de Chirongui et la conseillère départementale du canton qui à 3h du matin étaient présents lors du blocage ubuesque de la route par les habitants cette semaine, c'est la conseillère départementale de Mtsamboro qui était sur place lors des violences à la Cité du Nord, et le maire d'Acoua prompt à travailler sur le sujet. Tout cela est nouveau, auparavant, il fallait chercher les élus.

Pour autant, les réponses aux faits ne doivent pas être biaisés, et rien ne doit être éludés si l'objectif est vraiment de trouver des solutions départementales aux problèmes de violences.

**Anne Perzo-Lafond**

# ENVIRONNEMENT : Le Fonds vert alloué à trois communes mahoraises

La cérémonie de la remise des 150 premiers chèques du fonds vert se tenait lundi dernier. On connaît les projet des trois communes mahoraises lauréates.

« L'urgence du dérèglement climatique et les menaces sur notre biodiversité rendent indispensable une planification écologique ambitieuse, dans tous les domaines, qui nous permette d'atteindre les objectifs que notre pays s'est fixés : la restauration de la biodiversité d'ici 2030 et la neutralité carbone d'ici 2050 ». La première ministre Elisabeth Borne évoque les énormes challenges qui nous attendent, et met à disposition des initiatives locales, un accompagnement de 2 milliards d'euros, le « Fonds vert ».

Tout part donc des initiatives menées par les élus locaux, et « deux mois après l'ouverture des formulaires, les résultats sont impressionnants », se réjouit Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.



*Les premiers lauréats dévoilés par Christophe Béchu*

Sur les 117 projets proposés par les territoires d'outre-mer qui totalisent un montant de 103,4 millions d'euros, la plupart portent sur la renaturation (processus de réinstallation de la nature dans la ville), la rénovation de bâtiment, le

recyclage foncier, la biodiversité et l'éclairage public.

Pour Mayotte, trois projets ont été éligibles. Celui du maire de Mamoudzou sur la reconquête du quartier prioritaire d'habitations précaires et spontanées de Mahabourini à Kaweni, en construisant 68 logements locatifs très sociaux adaptés, et ainsi maîtriser l'étalement urbain. Il s'agit ensuite de renaturer cette friche en aléa fort. Il a obtenu 1,2 million d'euros pour ce projet. La commune de Bandréle souhaite rénover l'éclairage public et a obtenu pour cela 650.000 euros. Et pour un même projet portant sur l'éclairage public, la commune d'Acoua a obtenu 350.000 euros.

La Première ministre Elisabeth Borne a promis de réunir les élus locaux dès la semaine prochaine pour évoquer une éventuelle pérennisation du Fonds vert.

A.P-L.



*Ambdilwahedou Soumaila détaillait son projet mené grâce au Fonds vert*

# ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces  
légales  
annonce-legale@  
lejournaldemayotte.com



Ville de Mamoudzou  
Rue du Commerce  
BP 01  
97600 Mamoudzou  
**AVIS RECTIFICATIF TRAVAUX**

## Section 1 : Références de l'avis initial

## Section 2 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Mamoudzou (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20000883700011

Code postal / Ville : 97600 Mamoudzou

Groupement de commandes : Non

## Section 3 : Identification du marché

**Intitulé du marché :** Travaux d'Aménagement et de Création de la Place dite « MANZARAKA » Reconsultation lot 1 - lot 2 et lot 5

**Classification CPV :** 45233200

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Travaux d'Aménagement et de Création de la Place dite « MANZARAKA » Reconsultation lot 1 - lot 2 et lot 5

**Critères d'attribution du marché :** 1-Prix des prestations : 40.0 %  
2-Valeur technique : 60.0 %

## Section 4 : Informations rectificatives

### Rectification

#### Renseignements relatifs aux rectifications du marché et/ou des lots :

Intitulé du marché :

- Au lieu de : Travaux d'Aménagement et de Création de la Place dite « MANZARAKA » Reconsultation lot 1 - lot 5 et lot 6

- Lire : Travaux d'Aménagement et de Création de la Place dite « MANZARAKA » Reconsultation lot 1 - lot 2 et lot 5

### Rectification

#### Renseignements relatifs aux rectifications du marché et/ou des lots :

LOT :

- Au lieu de : PRÉAU COUVERT (marché résilié)

- Lire : PRÉAU COUVERT

### Rectification

#### Renseignements relatifs aux rectifications du marché et/ou des lots :

LOT :

- Au lieu de : CHARPENTE - COUVERTURE

- Lire : supprimé

**Date d'envoi du présent avis**

06 avril 2023

# ANNONCES LÉGALES



**Ville de Mamoudzou**  
**Rue du Commerce**  
**BP 01**  
**97600 Mamoudzou**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA**  
**CONCURRENCE TRAVAUX**

## Section 1 : Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Ville de Mamoudzou (976)

**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 20000883700011

**Code postal / Ville :** 97600 Mamoudzou

**Groupement de commandes :** non

## Section 2 : Communication

**Moyens d'accès aux documents de la consultation**

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** 2023DCPA0038

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** non

**Nom du contact :** Mr SOUMAILA Ambdilwahedou

## Section 3 : Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir règlement de la consultation

Capacité économique et financière : voir règlement de la consultation

Capacités techniques et professionnelles : voir règlement de la consultation

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** Mardi 09 mai 2023 - 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Autorisée

**Réduction du nombre de candidats :** non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** oui

**L'acheteur exige la présentation de variantes :** non

**Critères d'attribution :** PRIX DE LA PRESTATION: 40%  
VALEUR TECHNIQUE: 50%

DELAI DE REALISATION: 10%

## Section 4 : Identification du marché

**Intitulé du marché :** TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER DU FRONT DE MER DE MAMOUDZOU

**Classification CPV :** 45112700

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER DU FRONT DE MER DE MAMOUDZOU

**Lieu principal d'exécution :** MAMOUDZOU

**Durée du marché (en mois) :** 3

**La consultation comporte des tranches :** non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** non

**Marché alloti :** oui

## Section 5 : Informations sur les lots

**LOT :**

GROS OEUVRES/ BOIS

**Classification CPV :** 45112700

**Lieu d'exécution du lot :** FRONT DE MER DE MAMOUDZOU

**LOT :**

METALLERIE

**Classification CPV :** 45262420

**Lieu d'exécution du lot :** FRONT DE MER DE MAMOUDZOU

**LOT :**

DRAPEAUX

**Classification CPV :** 35821000

**Lieu d'exécution du lot :** FRONT DE MER DE MAMOUDZOU

**LOT :**

ESPACE VERT

**Classification CPV :** 45112710

**Lieu d'exécution du lot :** FRONT DE MER DE MAMOUDZOU

**LOT :**

ELECTRICITE

**Classification CPV :** 45232200

**Lieu d'exécution du lot :** FRONT DE MER DE MAMOUDZOU

## Section 6 : Informations complémentaires

**Visite obligatoire :** oui

Détails sur la visite : Veuillez nous contacter directement via marchés sécurisés pour la fixation d'un rendez vous pour la visite avec le service prescripteur

**Date d'envoi du présent avis**

06 avril 2023



# ANNONCES LÉGALES

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 01/03/2023, il a été constitué une EURL dénommée : MAYOTTE PROPHILS

Siège social : 103 RUE DU STADE 97630 mtsangadoua - ACOUA

Capital : 100 €

Objet social : La réalisation de tous travaux de fabrication et de pose de menuiserie bois, aluminium pvc et métal

Gérance : M ANTHOUMANI AHAMADA demeurant 103 RUE DU STADE 97630 mtsangadoua - ACOUA,

Durée : 99 ans Immatriculation au RCS de MA-MOUDZOU

## AVIS DE MODIFICATION

SMJ

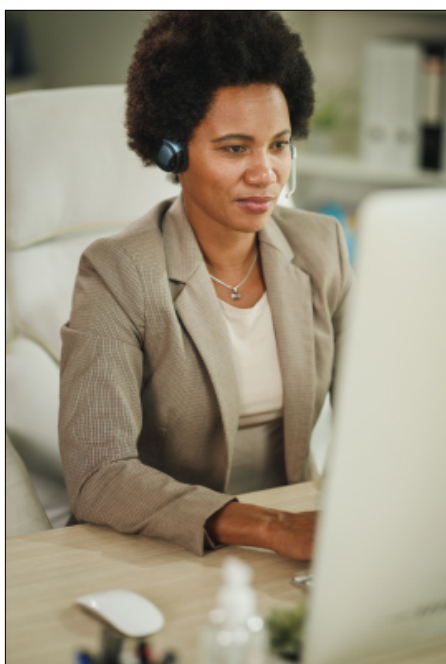
SELARL au capital de 100000 €

Siège social :

IMMEUBLE CORALIUM 24 KAWENI 97600 Mamoudzou 509 405 635 RCS de Mamoudzou

L'AGE du 06/03/2023 a décidé de transférer le siège social 1 Route d'Ormoy 70500 Aisey-et-Richécourt

Radiation au RCS de Mamoudzou et réimmatriculation au RCS de Vesoul



## ANNONCES LEGALES

Le Journal De Mayotte c'est aussi une excellente visibilité pour vos annonces judiciaires et légales

### Comment publier votre annonce légale

- 1 - Adresser un mail à l'adresse suivante : [annonce-legale@lejournaldemayotte.com](mailto:annonce-legale@lejournaldemayotte.com)
- 2 - Utiliser la page de mise en ligne : <https://lejournaldemayotte.yt/je-publie-mon-annonce-legale/>
- 3 - Votre annonce est traitée dès réception
- 4 - Une attestation de parution ainsi que la facture vous sera adressé dès le lendemain de la parution